

LA COMMISSION INTERMINISTERIELLE DE LUTTE CONTRE LA RAGE

Bernard Toma¹

RESUME : Ce texte présente l'histoire de la Commission interministérielle de lutte contre la rage qui a fonctionné de 1972 à 2005.

Créée quatre ans après l'apparition de la rage vulpine en France, cette Commission a connu deux grandes périodes correspondant à des missions différentes : la première (1972-1976) portait sur l'élaboration d'un plan national de lutte contre l'enzootie rabique ; la seconde (1978-2005) était centrée sur la circulation de l'information entre les ministères impliqués dans la lutte contre la rage. En fait, les actions menées n'ont pas respecté strictement l'objectif affiché. En particulier, au cours de la seconde période, la Commission a été à l'origine de l'impulsion nécessaire pour faire décider au plus haut niveau l'attribution des crédits permettant l'emploi à grande échelle de la vaccination antirabique des renards par voie orale, vaccination qui a fortement contribué à l'éradication de la rage vulpine en France.

Mots-clés : Rage, renard, vaccination, France.

SUMMARY : This text presents the history of the Interdepartmental Commission of Rabies control which worked from 1972 to 2005.

Created four years after the appearance of fox rabies in France, this Commission knew two main periods corresponding to different missions: the first one (1972-1976) related to the development of a national plan of fox rabies control; the second (1978-2005) based on the circulation of information between ministries implied in the fox rabies control. In fact, the carried out actions strictly did not respect the objective. In particular, during the second period, the Commission has been at the origin of the necessary impulse to get a decision at the highest level for the attribution of money allowing employment on a large scale of the fox antirabic vaccination by oral way, vaccination which strongly contributed to the eradication of fox rabies in France.

Keywords: Rabies, fox, vaccination, France.



Quatre ans après l'apparition de la rage vulpine en France, la Commission interministérielle de lutte contre la rage a été créée sur proposition du ministre de l'agriculture et du développement rural avec comme objectif « *d'élaborer au niveau national un plan de lutte contre l'enzootie rabique et de déterminer les moyens que chacun peut apporter pour en assurer l'efficacité* ».

Elle a fonctionné de 1972 à 2005, avec deux périodes distinctes par l'objectif et le président : de sa création à 1976, sous la présidence de Mr Henri Gasse, elle était chargée de l'élaboration d'un plan de lutte ; de 1978 à 2005, sous la présidence du professeur B. Toma, elle devait faciliter la circulation de l'information relative à la rage entre les ministères concernés.

¹ ENVA – UMC, 94704 Maisons-Alfort, France

I – PREMIERE PERIODE (1972-1976)

La première réunion a eu lieu le 23 juin 1972, à la Direction des Services vétérinaires du Ministère de l'agriculture et du développement rural ; Monsieur Edouard Mathieu, Directeur des Services vétérinaires, y a accueilli les participants puis a présenté Monsieur Henri Gasse, Inspecteur général de l'agriculture, ancien Chef des Services vétérinaires, nommé président de la Commission par le ministre chargé de l'agriculture.

Les ministères représentés au sein de cette Commission interministérielle étaient :

- « Le Ministère de l'agriculture et du développement rural,
- Le Ministère de l'intérieur,
- Le Ministère de la santé publique,
- Le Ministère chargé de la protection de la nature et de l'environnement,
- Le Ministère chargé de la défense nationale. »

Le Ministère de l'agriculture et du développement rural était représenté, outre le président de la Commission, par :

- La Direction des Services vétérinaires avec, régulièrement pour les premières séances, Mr Andral, Directeur du Centre d'études sur la rage de Nancy et Mr Lignièrès, Chef du Bureau de la rage à la Direction des Services vétérinaires et, occasionnellement, Mr Perpère, Chef du Service de la santé animale ;
- L'Office national des forêts, et
- Le Service des forêts.

La liste des organismes invités régulièrement (ou occasionnellement) s'est allongée au fil des réunions :

- L'Office national de la chasse,
- La Fédération française des sociétés de protection de la nature,
- La Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs,

- Le Ministère des postes et télécommunications,
- Le Centre antirabique de l'Institut Pasteur de Paris,
- L'Entente interdépartementale de lutte contre la rage.

Lors de la première réunion, des principes de fonctionnement ont été retenus :

- Le secrétariat de la Commission serait assuré par le Chef du bureau de la rage à la Direction des Services vétérinaires ;
- Les réunions auraient lieu alternativement au siège de chacun des ministères intéressés ;
- La périodicité des réunions serait déterminée en fonction des besoins.

Sur le tableau I, on constate qu'effectivement la fréquence des réunions a varié au cours du temps, avec un nombre annuel plus élevé au cours des premières années (notamment la deuxième).

La première réunion a permis de faire le point sur la situation épidémiologique de la rage et sur les mesures de lutte appliquées. Elle a conduit également à envisager des possibilités d'amélioration de certaines de ces mesures.

Au cours de la deuxième réunion (21 septembre 1972), Mr Andral a rendu compte de la réunion OMS/FAO qui s'était tenue à Nancy du 3 au 5 juillet sur la rage des animaux sauvages en Europe. La vaccination des animaux sauvages y a été évoquée, mais si des résultats intéressants étaient déjà obtenus au laboratoire (titre élevé d'anticorps neutralisants), il n'existait pas encore à cette époque de technique de vaccination applicable sur le terrain. Par ailleurs, la création de l'Entente interdépartementale de lutte contre la rage a été annoncée (réunion prévue à Nancy le 27 septembre 1972), et le représentant de chaque ministère a indiqué l'état de la diffusion des informations sur la lutte contre la rage au sein de son ministère.

Tableau I
Réunions de la Commission interministérielle de lutte contre la rage (1972-2005)

Année	Numéro	Date
1972	1	23 juin
	2	21 septembre
	3	23 novembre
1973	4	25 janvier
	5	29 mars
	6	14 juin
	7	20 septembre
	8	22 novembre
1974	9	21 février
	10	25 avril
	11	26 septembre
	12	12 décembre
1975	13	6 février
	14	15 mai
	15	16 octobre
1976	16	22 janvier
	17	29 avril
	18	30 septembre
	19	2 décembre
1978	20	26 janvier
	21	21 septembre
1979	22	29 mars
	23	18 octobre
1980-1984	24-32	
1985	33	9 janvier
	34	12 juin
1986	35	8 janvier
	36	4 juin

1987	37	18 février
	38	21 octobre
1988	39	25 mai
	40	26 octobre
1989	41 Exc	24 février
	42	7 juin
	43	13 décembre
1990	44	14 juin
	45	19 décembre
1991	46	19 juin
	47	3 décembre
1992	48	16 juin
	49	9 décembre
1993	50	16 juin
	51	15 décembre
1994	52	13 juin
	53	8 décembre
1995	54	14 juin
1996	55	8 février
	56	22 octobre
1997	57	25 novembre
1998	58	24 novembre
2000	59	5 avril
2001	60	26 avril
2002	61	18 juin
2003	62	17 mars
2005	63	28 février

Lors de la troisième réunion (23 novembre 1972), Mr Andral a présenté son film de 20 minutes intitulé « Le nouveau visage de la rage ». Les modalités de diffusion la plus large possible de ce film ont été étudiées. Par ailleurs, ont été évoqués les points qui sont devenus « rituels » pour les réunions suivantes, à savoir :

- La situation épidémiologique de la rage et les mesures de lutte,
- La situation des projets de textes réglementaires en cours de préparation, et
- Le point sur les actions en cours dans chaque ministère.

Ces mêmes rubriques ont été traitées au cours des réunions 4 à 6.

La septième réunion s'est tenue au Centre d'études sur la rage, à Nancy-Malzéville le 20 septembre 1973. Après l'étude des points devenus traditionnels, la Commission a adopté un rapport présentant ses activités pendant la première année de fonctionnement, puis les membres de la Commission ont visité le

Centre d'études sur la rage, la station expérimentale d'Atton et la station de la conservation de la faune sauvage de Lorraine.

La huitième réunion a eu lieu à l'Institut Pasteur, le 22 novembre 1973, et les membres de la Commission en ont profité pour aller se recueillir sur la tombe de Pasteur, après la fin de la réunion. Au cours de la réunion, il a été fait état, pour la première fois, d'une mise à disposition de l'Entente interdépartementale de lutte contre la rage d'une subvention de 600 000 F par la Direction des Services vétérinaires.

Au cours de la neuvième réunion (21 février 1974), des divergences d'appréciation sont apparues au sein de la Commission. Louis Andral, directeur du Centre d'études sur la rage de Malzéville, qui a présenté comme chaque fois la situation épidémiologique de la rage, a exprimé son pessimisme :

« Les trois derniers mois ont donc été marqués par une accélération importante de la progression du front de l'enzootie et la réapparition concomitante de nouveaux

cas de rage sur les territoires initialement infectés selon le cycle quinquennal déjà observé en Europe.

De l'avis du Directeur du Centre d'étude sur la rage de Nancy, cette situation devenue incontrôlable résulte du fait que la rage n'ayant aucune incidence économique et politique suscite insuffisamment l'intérêt des populations, malgré l'information par voie de presse et de radio et malgré l'action des pouvoirs publics...

Aussi devant ce qu'il considère comme un échec et si la lutte entreprise contre cette maladie ne peut être intensifiée, le directeur du Centre d'études sur la rage de Nancy conseille à la Commission de rechercher ce qu'il y aurait lieu de faire pour vivre désormais avec la rage dans les meilleures conditions possibles. »

Le président de la Commission a conclu ce point de l'ordre du jour en faisant preuve, au contraire, d'optimisme.

« Mr Gasse remercie la Commission et constate qu'après inventaire des possibilités d'intervention directe sur le terrain du personnel de chaque ministère et organisme concerné par la rage, des moyens importants ont été recensés apportant ainsi l'espoir de parvenir à limiter l'extension de cette redoutable maladie. »

A partir de cette réunion, les actions conduites par l'Entente interdépartementale ont été présentées à la Commission.

Le compte rendu de la dixième réunion (25 avril 1974) témoigne d'une divergence de conception de la lutte contre la rage entre le Chef du Service de la santé animale et l'Entente interdépartementale de la lutte contre la rage.

« Les nombreuses difficultés éprouvées par l'Entente dès la mise en application de son programme d'action, sont rapportées par Monsieur le Chef du Service de la Santé animale, à la structure administrative inadaptée de cet organisme qui ne dispose d'aucune souplesse financière.

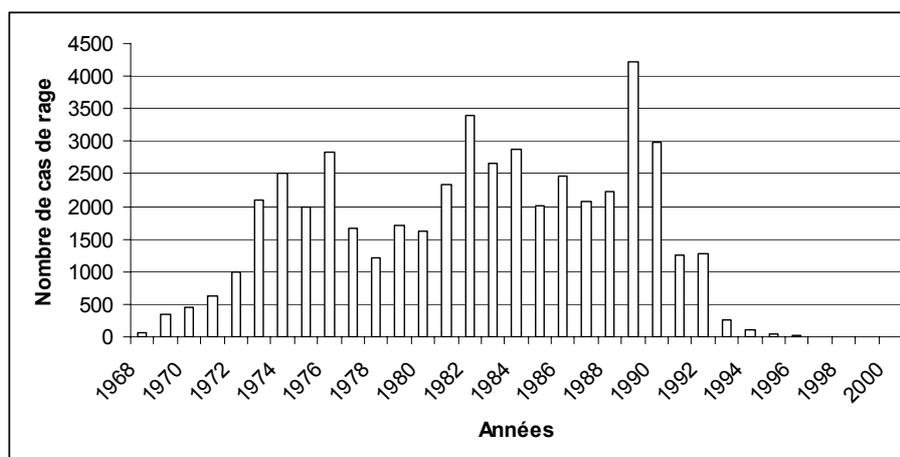
L'action de l'Entente est ainsi compromise d'autant que l'Administration sollicitée pour fournir l'essentiel des crédits nécessaires à son fonctionnement a une conception différente de la conduite de la prophylaxie de la rage ».

A l'époque, la mesure essentielle destinée à limiter l'incidence de la rage vulpine était la réduction des populations de renards par divers moyens (primes d'incitation à la destruction des renards, gazage des terriers à la chloropicrine, charniers empoisonnés...). Force est de reconnaître que ces moyens ne permettaient pas d'atteindre l'objectif d'arrêter la progression du front et de diminuer l'incidence rabique annuelle (cf. figure 1).

Figure 1

Histogramme présentant l'évolution de l'incidence annuelle de la rage vulpine en France

[Source : Bulletin épidémiologique mensuel de la rage en France, 1968-1998]



Les réunions suivantes se sont déroulées selon le même scénario faisant le point sur la situation épidémiologique, sur les mesures de lutte mises en œuvre et sur l'évolution des textes réglementaires.

Le compte rendu de la 13^{ème} réunion (6 février 1975) fait état de l'organisation de la première campagne de gazage des terriers de renards à l'aide de zyklon (acide cyanhydrique), rendue possible grâce à de nouveaux arrêtés (du 23

octobre 1974). En fait, des retards et des difficultés diverses empêcheront sa mise en application en 1975. Pour l'année 1976, l'emploi du zyklon n'est envisagé que dans le seul département de l'Oise (15^{ème} réunion, 16 octobre 1975).

La dernière réunion présidée par Mr Gasse, qui prend sa retraite, est la dix-neuvième (2 décembre 1976).

II – DEUXIEME PERIODE (1978-2005)

Par lettre du 24 juin 1977 du ministre de l'agriculture, Pierre Méhaignerie, la présidence de la Commission interministérielle de lutte contre la rage est alors confiée au professeur Bernard Toma. La lettre de mission précise le but de la Commission :

« L'objet essentiel de la mission confiée à ce titre consiste à animer cette Commission composée de représentants des ministères de l'intérieur, de la défense, de la culture et de l'environnement, de l'agriculture et de la santé et de la sécurité sociale ainsi que du Secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

La Commission a pour but :

- *D'assurer l'information des ministères concernés sur les actions de prophylaxie antirabique entreprises par le ministère de l'agriculture ;*
- *De préciser les concours apportés aux dites actions par ces ministères ;*
- *De présenter au ministre de l'agriculture toute proposition de nature à parfaire la coordination de ces actions et de ces concours.*

Mr le professeur Toma assurera la liaison entre les différents ministères intéressés. »

On pourra remarquer le changement de la mission de la Commission : la mission initiale portait sur « l'élaboration d'un plan national de lutte contre la rage » alors que la nouvelle mission est centrée sur « l'information des ministères concernés » par la prophylaxie antirabique.

La première réunion présidée par B. Toma (20^{ème} réunion) a eu lieu le 26 janvier 1978. En plus des thèmes habituellement traités, elle a conduit à essayer d'établir un descriptif des actions de lutte menées par les différents

ministères représentés à la Commission avec une estimation de leur coût correspondant.

Cette préoccupation des aspects économiques réapparaît au cours de la vingt et unième réunion de la Commission (21 septembre 1978) dont le compte rendu fait état de nombreuses estimations des coûts supportés tant par l'Etat que par les collectivités locales ou les particuliers pour la lutte contre la rage ; on peut noter en particulier l'importance des dépenses estimées de la vaccination antirabique des animaux domestiques en 1977, considérées comme 18 fois plus élevées que les dépenses engagées par l'Etat (essentiellement par les ministères chargés de l'agriculture et de la santé) : 183 millions de francs versus 10 millions de francs.

Lors de la vingt et unième réunion, la Commission a adopté à l'unanimité la proposition faite par les représentants du ministère de la santé et de la famille, à savoir qu'un groupe de travail soit chargé d'effectuer une étude coût/bénéfice de la lutte contre la rage en France. Cette démarche a été présentée par le président de la Commission au Directeur de la qualité par courrier du 26 septembre 1978 et ce dernier (Edouard Mathieu) a répondu favorablement par courrier du 29 novembre 1978 indiquant son intention « de demander au Bureau chargé de la rationalisation des choix budgétaires (R.C.B.) du ministère de l'agriculture, en liaison avec le Bureau R.C.B. du ministère de la santé et de la famille, de se livrer, s'il lui est possible, à une étude à partir de l'analyse des composantes des différentes actions conduites actuellement pour lutter contre la rage. »

Cette démarche a abouti à un document de travail daté du 1^{er} décembre 1980, sous le double sceau du Bureau R.C.B. du ministère de l'agriculture et du Bureau de la rage de ce même ministère, présentant les réflexions

effectuées (situation épidémiologique, mesures de lutte appliquées, résultats, analyse des coûts et inventaires des solutions). Il conclut que « *dans tous les cas de figure, il est plus simple de calculer les coûts relatifs aux méthodes envisagées que d'en évaluer l'impact...* »

Et il termine en indiquant : « *se pose donc la question de l'opportunité d'une étude coût/efficacité.* »

Par ailleurs, l'utilisation du Zyklon se développe puisque le compte rendu de la vingt et unième réunion fournit les résultats de la campagne menée au printemps 1978 dans quatre départements de la région Rhône-Alpes.

Au cours des réunions ultérieures, les mêmes points ont été régulièrement abordés et ont permis, comme le demandait la lettre de mission, de faire circuler l'information entre les représentants des différents ministères impliqués dans la lutte contre la rage, à charge pour eux de les répercuter ensuite au sein de leur ministère :

- Situation épidémiologique de la rage ;
- Informations sur la campagne de réduction de la population vulpine ;
- Informations concernant les textes législatifs et réglementaires parus ou en cours de parution ;
- Questions diverses.

On peut sans doute considérer qu'une certaine routine s'était glissée dans les réunions de la Commission, accompagnée d'une sorte de fatalisme faisant considérer que les méthodes disponibles permettaient, certes, de limiter les conséquences de l'enzootie rabique mais pas d'espérer son éradication.

Lors de la 35^{ème} réunion (8 janvier 1986), Mr Blancou, Directeur du Centre national d'études sur la rage, a évoqué la vaccination antirabique des renards par voie orale. De la discussion, il est ressorti l'opportunité de mener à titre expérimental une action limitée, mais renouvelable, et dont le coût ainsi que l'efficacité devraient être estimés.

La 36^{ème} réunion (4 juin 1986) a été de nouveau l'occasion de souligner l'intérêt de mettre en place une telle étude expérimentale.

Au cours de la 37^{ème} réunion (18 février 1987), Mr Blancou a fourni des informations sur la première campagne de vaccination antirabique du renard réalisée en France, dans le nord du département de la Moselle, le long de la

frontière avec le Luxembourg, sur une zone de 700 km².

Les réunions suivantes ont comporté à chaque fois une information sur les actions de vaccination antirabique du renard par voie orale, menées à échelle réduite.

La 41^{ème} réunion de la Commission (24 février 1989) a été une réunion exceptionnelle, convoquée quelques semaines après la réunion de la Commission scientifique de la FNGDSB (6 décembre 1988) qui avait été consacrée à la rage [Plommet *et al.*, 2004]. Elle était destinée « *à faire le point sur la vaccination du renard par voie orale (avantages, inconvénients, coût) et sur ce que l'on peut en attendre en France grâce à une convergence des actions et des différents partenaires concernés par la lutte contre la rage.* » Compte tenu de son caractère exceptionnel, elle était ouverte à d'autres personnes que les membres de la Commission interministérielle de lutte contre la rage, en particulier, du ministère des affaires sociales et de l'emploi, du ministère chargé du travail, de la Fédération nationale des groupements de défense sanitaire du bétail, de la Caisse nationale d'assurances maladie, de la ligue française des droits de l'animal, du Conseil national de la protection animale, de la Fédération française des Sociétés de protection de la nature, de la Société centrale canine, du Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire, du Syndicat national des vétérinaires praticiens français et de la Mutualité sociale agricole.

Cette réunion a abouti à un consensus sur l'opportunité de la mise en œuvre à grande échelle en France de la vaccination antirabique du renard. Elle a conduit à la préparation d'un document destiné à être présenté au Premier ministre en vue de l'attribution des crédits nécessaires, intitulé : « *Proposition d'un plan de lutte contre la rage en France, fondé sur la vaccination du renard.* »

Il comportait le résumé suivant :

« *Ce plan a été présenté à la Commission interministérielle de la lutte contre la rage le 24 février 1989 et a reçu une approbation de tous les participants et notamment des représentants :*

- *Du ministère de l'agriculture et de la forêt,*
- *Du ministère de la santé,*
- *Du ministère de l'environnement,*
- *Du ministère de la défense.*

Il repose sur une vaccination rabique du renard par voie orale de façon progressive sur tout le territoire d'évolution de la maladie.

Son application au cours des cinq prochaines années (1990-1994) nécessite un accroissement progressif de l'effort financier annuel de lutte pendant ces cinq années (maximum : 14 371 000 Frs en 1993) mais permet d'espérer atteindre l'éradication de la maladie avec une probabilité raisonnable, ce qui conduit à une réduction ultérieure des dépenses nécessaires et à une rentabilité exponentielle de l'investissement à partir de 1996.

Ce projet doit s'inscrire dans un contexte européen, peut bénéficier d'aides financières de la C.E.E. et devrait être présenté de façon prioritaire au cours de la période de présidence de la France. »

Le plan a été envoyé par courrier au Premier ministre, Michel Rocard, le 25 avril 1989. Ultérieurement, les crédits nécessaires au traitement de surfaces très importantes de la zone d'enzootie ont été rendus disponibles.

On peut donc constater que la Commission ne s'est pas strictement limitée à l'objectif d'information qui lui avait été assigné par la lettre de mission du 24 juin 1977 et qu'elle est allée au-delà.

Le point traditionnel de l'ordre du jour des séances de la Commission, intitulé « Information sur la campagne de réduction de la population vulpine » est apparu pour la dernière fois le 14 juin 1990 (44^{ème} réunion).

Dès ce moment, et pendant les quelques années suivantes, le point de l'ordre du jour abondamment traité a été celui de la vaccination par voie orale des renards contre la rage.

Les réunions suivantes ont permis de constater la poursuite de la régression de l'incidence annuelle de la rage en France (figure 1) et de la surface de la zone d'enzootie. Cette situation a conduit, lors de la 56^{ème} réunion (22 octobre 1996), à décider de passer d'un rythme de réunion semestrielle à une réunion annuelle.

A partir de 1998 (58^{ème} réunion, 24 novembre 1998), compte tenu de l'évolution de la situation épidémiologique (pour l'année, un seul cas sur un renard en Moselle, un cas sur une chauve-souris dans le Finistère, et un cas

sur un chien dans le Gard), les pôles d'intérêt se sont diversifiés : ils se sont orientés vers la situation dans les pays frontaliers et tout particulièrement l'Allemagne, vers la rage des chiroptères et vers les risques d'importation de cas accidentels de rage canine à partir de pays d'enzootie.

Lors de la 59^{ème} réunion de la Commission (5 avril 2000), l'attention a été portée spécialement sur la rage des chiroptères ; des informations fournies par Hervé Bourhy de l'Institut Pasteur, faisant état de résultats d'enquêtes réalisées avec son concours en Espagne et laissant penser à une circulation du virus rabique dans les populations de chauves-souris, plus importante que celle correspondant aux rares cas cliniques identifiés, ont amené la Commission à souhaiter attirer l'attention de la Direction générale de l'alimentation sur l'intérêt d'enquêtes semblables à effectuer en France (courrier du 2 mai 2000).

Pendant la 60^{ème} réunion de la Commission (26 avril 2001), l'arrêté de levée de déclaration de l'état officiellement atteint de rage pour les cinq derniers départements figurant encore sur cette liste a été annoncé ainsi que la préparation de l'envoi d'un dossier à l'OIE déclarant la France « pays indemne de rage »

Au cours de la 61^{ème} réunion (18 juin 2002), il a été indiqué à la fois que la stratégie de vaccination orale des renards demeurait en 2002 la même que celle menée depuis quelques années, c'est-à-dire sous forme d'un cordon vaccinal le long de la frontière avec l'Allemagne et que l'OIE avait reconnu la France pays indemne de rage dans son Bulletin n° 5 de septembre-octobre 2001.

La 62^{ème} réunion (17 mars 2003) a été plus particulièrement consacrée à la rage desmodine en Guyane.

Enfin, après un intervalle de deux ans pour la première fois, la dernière réunion de la Commission (63^{ème} réunion, 28 février 2005) s'est penchée tout particulièrement, d'une part, sur la réactivation du plan de vaccination orale du renard le long de la frontière allemande (la dernière campagne ayant eu lieu en France à l'automne 2003), à cause d'une augmentation de l'incidence de la maladie et de son extension en Allemagne à quelques dizaines de kilomètres de la frontière française et, d'autre part, sur le bilan des cas de rage canine importés illégalement du Maroc en 2004.

Au cours de cette réunion, la DGAI a informé les membres de la Commission que, dans le cadre de la restructuration et de l'optimisation des commissions au sein du ministère chargé de l'agriculture, la Commission intermi-

nistérielle de lutte contre la rage serait « *intégrée prochainement au sein du Comité consultatif de la santé et de la protection animales.* »

CONCLUSION

La Commission interministérielle de lutte contre la rage a fonctionné pendant 33 ans.

Elle a été un lieu de rencontre périodique (à périodicité variable, adaptée aux besoins) d'experts de la rage (laboratoires de diagnostic de cette maladie, Entente interdépartementale), de gestionnaires de la lutte antirabique et de représentants de ministères participant, d'une manière ou d'une autre, à cette lutte.

Sa mission initiale, large et motivante (élaborer un plan national de lutte contre l'enzootie rabique), a été réduite, lors du changement de président, et limitée à la facilitation de la diffusion de l'information. Compte tenu de la composition de la Commission, cette restriction n'a pas empêché la Commission d'évoquer les mesures souhaitables de la prophylaxie de cette maladie, comme en témoigne la conclusion de la séance exceptionnelle du 24 février 1989 qui a conduit à présenter au Premier ministre un plan de lutte fondé sur la

vaccination orale du renard, destiné à atteindre l'éradication de la rage vulpine en France, éradication effectivement obtenue, grâce aux efforts de nombreuses structures et personnes, quelques années plus tard.

On peut donc se réjouir d'avoir vu fonctionner pendant plus de trois décennies une structure d'échange d'informations, de réflexion et de proposition d'initiatives sur une zoonose majeure ; les exemples de maladies faisant l'objet d'une telle concertation à long terme sont suffisamment rares en France pour que l'on puisse attirer l'attention sur ce cas particulier, d'autant qu'il s'agit d'un exemple de lutte réussie contre une maladie et que, sans exagérer les mérites de cette Commission, on peut considérer qu'elle a joué un certain rôle dans cette réussite.

Et, en ce qui me concerne, je suis heureux et fier d'avoir animé cette Commission pendant 27 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Plommet M., Blandin A., Dufour B. et Toma B. – Histoire de la Commission scientifique de la FNGDSB. Exemple d'expertise scientifique collégiale au service des éleveurs. *Epidémiologie et santé animale*, 2004, **46**, 137-148.



Remerciements

Tous mes remerciements vont à Florence Cliquet et à Hervé Bourhy qui m'ont aidé à rassembler les comptes rendus de la Commission.